

Trois heures de l'après-midi.

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

13 septembre 1949.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi 15 septembre, et que, lorsqu'on l'aura averti que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir officiellement la première session du vingt et unième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération,

Le Secrétaire du Gouverneur général,

H. F. G. LETSON,
major général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des communes.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat; et alors M. l'Orateur s'exprime en ces termes:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des communes m'a élu pour Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de commettre une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.